

**49**

NUMÉRO

MARDI 12 JUIN 2001

# NOTES D'IÉNA

INFORMATIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

NOTE DE PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS

## “HAUT DEBIT, MOBILE : QUELLE DESSERTTE DES TERRITOIRES”

RAPPORTEUR  
**ANDRÉ MARCON**

AU NOM  
DE LA SECTION  
DES ECONOMIES RÉGIONALES  
ET DE L'AMENAGEMENT  
DU TERRITOIRE

Assemblée  
plénière  
des 12 et 13  
juin 2001

La diversité de nos territoires est une chance pour notre pays. Certains territoires ruraux ne sont pas encore sortis du désenclavement physique. Vont-ils voir leur développement remis en cause par le non-équipement en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC) ?

Le rapport du Conseil économique et social s'efforce de faire ressortir l'enjeu des technologies d'information et de communication pour l'aménagement du territoire.

L'avis qui s'appuie sur ce rapport, propose un choix politique assorti de suggestions, d'orientations et d'actions.

## QU'EST-CE QUE LE HAUT DEBIT ?

Un débit c'est la quantité d'informations qui peut transiter par un canal en un temps donné. A ce jour, le haut débit varie entre 500 kilobits par seconde (500 Kb/s) et 1 mégabits par seconde (1 Mb/s). D'ici quelques années, il pourrait être de plusieurs centaines de mégabits par seconde.

## DU HAUT DEBIT POUR QUOI FAIRE ?

Lorsque l'on veut communiquer plus vite, on communique de manière plus économique ; les documents tels que l'image, la vidéo ou le son sont parmi les fichiers les plus volumineux, leur temps de transfert en est d'autant plus long.

Ainsi certaines applications ne sont réellement envisageables qu'à condition de disposer de débits élevés : par exemple, pour télécharger 2 minutes de musique avec un mobile GSM, il faut 30 minutes. Avec les prochains mobiles GPRS qui arrive il faudra 3 minutes. Si l'UMTS se confirme, il faudra 8 secondes.

Les télécommunications sont et seront de plus en plus des facteurs déterminants pour le développement économique territorial. Elles sont aussi un facteur de progrès économique et social.

Pour les populations, les TIC offrent des potentialités, en particulier en matière d'information, de formation, de culture, de vie associative et de participation à la démocratie locale.

Les TIC permettent à l'entreprise d'optimiser sa gestion interne mais également ses relations tant avec ses fournisseurs qu'avec ses clients, et cela quelle que soit la liaison locale, régionale, nationale, européenne, mondiale.

Enfin les TIC vont apporter la révolution dans l'organisation de notre société :

- l'administration a commencé son évolution ;
- l'université y voit un facteur d'optimisation de la recherche ;
- les milieux hospitaliers préparent la télémédecine ;
- en ce qui concerne les échanges, la production va pouvoir traiter en position de force avec la distribution, voire l'intégrer dans son process.

La qualité de l'accès aux TIC, pour peu que les acteurs se les approprient, est un outil essentiel pour l'ancrage ou la localisation des activités et par là même des populations.

Condition non suffisante du développement du territoire, elle en est une condition nécessaire.

## QUELS OBJECTIFS DEVONS-NOUS NOUS FIXER ?

Face à cet enjeu majeur, et compte tenu de la vitesse de l'évolution de la technique, il s'agit d'être ambitieux ; le risque le plus grave qu'encourt notre pays est le manque d'ambition et de capacité d'anticipation, donc de sous-évaluation des besoins potentiels.

On a entendu notamment l'opérateur historique dire : « Démontrez-nous le besoin et nous construirons l'équipement ! ».

Le Conseil économique et social n'est pas dans cette logique. Il considère que c'est la possibilité d'usage qui créera le besoin et non l'inverse.

C'est pourquoi le Conseil économique et social souhaite :

- faire intégrer les TIC dans le service universel, c'est-à-dire obtenir à l'échéance de dix ans, un territoire totalement accessible à ces technologies ;
- retenir à moyen terme un débit minimum de 2 Mb/s sur la base d'équipements permettant d'élever ce seuil en anticipant sur l'évolution des technologies et des besoins ;
- adopter le principe d'abonnement mensuel forfaitaire à un prix attractif de l'ordre de 20 à 25 euros par mois pour accélérer l'appropriation.

## TECHNIQUEMENT :

En ce qui concerne le filaire, la fibre optique est la technologie la plus sûre, la plus évoluée, et celle qui offre les perspectives de développement les plus durables : l'objectif est d'amener cette fibre optique vers toutes les communes sous la forme d'un réseau cohérent et performant.

En ce qui concerne le hertzien, l'objectif -en s'appuyant sur l'expérience du GSM et sur la mutualisation des pylônes actuellement réalisée- est une couverture par l'UMTS de 80 % du territoire pour la transmission de données.

## COMMENT ATTEINDRE CES OBJECTIFS ?

Le préalable est de faire, pour la première fois, un état des lieux en élaborant une carte des réseaux et des points hauts, afin de mesurer l'existant et d'évaluer les potentialités.

Le Conseil économique et social soutient la mise en place de centres de ressources régionaux susceptibles de créer de la synergie entre les acteurs politiques, économiques et sociaux.

Il préconise un engagement fort de l'Etat pour initier et développer une coopération européenne en termes d'équipements, d'harmonisation des normes et de concurrence équilibrée entre les opérateurs.

Enfin le Conseil économique et social demande que l'Etat :

- soit le maître d'œuvre d'une cohérence et d'une coordination globale dans les équipements de façon à bâtir un cœur de réseau homogène sur l'ensemble du territoire, réseau interconnecté et interopérable au meilleur coût ;
- érige en principe et favorise, par tous les moyens appropriés, la coopération entre les collectivités territoriales et avec leurs partenaires ;

- s'investisse en matière de recherche afin de pouvoir anticiper à la fois sur les techniques et sur les futurs usages.

Ce qui pose à l'évidence la question du partage du diagnostic, des objectifs, des équipements et en particulier de la mutualisation des infrastructures.

Les TIC sont un enjeu reconnu comme prioritaire pour notre pays, ses populations et ses territoires. Les rendre accessibles à tous et partout, au meilleur coût pour la société, conduit à préconiser d'étudier la possibilité de distinguer et de séparer, d'une part la construction et la gestion des infrastructures, déléguées à un opérateur unique ; d'autre part l'exploitation par les opérateurs en concurrence.

En tout état de cause, une action publique forte assortie de moyens financiers substantiels s'impose.

A ce titre, le Conseil économique et social recommande :

- d'accroître les engagements financiers de l'Etat : « *Haut débit, faible crédit condamne le territoire à déposer le bilan !* » ;
- d'établir un plan d'urgence susceptible de créer un effet de levier ;
- de faire des TIC un objectif prioritaire dans les contrats de Plan et d'ériger cet objectif en principe dans toutes les procédures contractuelles ;
- de créer un fond de péréquation alimenté par une ponction sur la vente des licences UMTS.

#### COMMENT S'ASSURER DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE NOUVELLE POLITIQUE ?

Compte tenu de la rapidité des évolutions technologiques et de la nécessaire adaptation au contexte européen le Conseil économique et social préconise :

- de mettre en place des dispositifs de prévision, de contrôle et d'évaluation ; et à ce titre, de mieux préciser les missions assignées à l'autorité de régulation des télécommunications (ART) ;
- de confier à la DATAR le soin de veiller d'une part à la bonne couverture du territoire et d'autre part à la synergie des investissements ;
- de communiquer au Parlement les rapports de l'ART et de la DATAR afin qu'il en tire les enseignements en termes législatifs.

#### COMMENT DEVELOPPER L'ACCULTURATION ET L'USAGE DE CES TECHNOLOGIES ?

Ce qui est fait dans beaucoup d'écoles est remarquable. On en mesure les résultats jusque dans les familles. Les réseaux organisés : hôpitaux, universités, administrations sont en train de réussir leur appropriation. Les organismes consulaires, les collectivités, les associations y travaillent également, souvent

ensemble. Il faut tirer leçon de ces exemples pour préparer notre pays à l'apprentissage de ces technologies.

Il s'agira donc d'appuyer et de renforcer la coordination des actions de sensibilisation, d'information et de formation des populations et des entreprises en s'appuyant sur les forces vives de notre pays.

Il s'agira également de favoriser la mise sur le marché des TIC, à un prix attractif pour les consommateurs.

#### EN CONCLUSION

Le Conseil économique et social appelle à ne pas renouveler les erreurs et la frilosité qui ont conduit à des retards préjudiciables dans le développement de nos réseaux routiers.

Ces retards ont accentué longtemps les déséquilibres et ont marginalisé de nombreuses régions à faible population.

Les TIC suscitent beaucoup d'espoir qu'il ne faut pas gâcher en laissant se construire un pays à deux vitesses où 20 % du territoire, (les grandes agglomérations), laisseraient sur place les 80 % restants.

La ville est certes une richesse essentielle de notre société et les grandes cités permettent de soutenir la concurrence mondiale. Mais la ville a aussi ses inconvénients, ses charges en matière de concentration, de sécurité ou de délitement social.

Le territoire -notamment rural- est aussi une richesse. Il doit lui aussi surmonter des handicaps : son enclavement, sa faible démographie. Un mouvement pour une autre qualité de vie est en train de se dessiner. Ce mouvement peut se constater aux alentours des grandes villes mais il progresse vers le cœur du territoire.

**Aussi est-il indispensable de veiller activement à l'équilibre de notre territoire. Demain, des hauts débits seront nécessaires sur tous les points de notre territoire pour assumer la véritable révolution de société qui va être créée par l'usage de ces technologies.**

**C'est pourquoi, le Conseil économique et social propose des objectifs et esquisse des pistes pour les atteindre.**

**Le développement des TIC a besoin de moyens, de cohérence et de synergie. C'est seulement à ces conditions qu'on pourra réussir l'aménagement équilibré du territoire et répondre au désir des populations de l'habiter dans sa totalité.**

**L'enjeu est colossal mais « là où il y a une volonté, il y a un chemin ».**

MARDI 12 JUIN 2001

Assemblée plénière  
des 12 et 13 juin 2001**ANDRÉ MARCON***membre du Conseil  
économique et social depuis  
1999 au titre de représentant  
des entreprises privées*

- Né en 1950,
- Hôtelier,
- Maire de Saint-Bonnet le Froid (Haute-Loire)
- Président de la chambre de commerce et d'industrie du Puy et d'Yssingaux
- Président de la chambre régionale de commerce et d'industrie d'Auvergne
- Premier vice-président de l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie ACFCI

**HAUT DEBIT, MOBILE : QUELLE DESSERTE DES TERRITOIRES ?****RAPPORTEUR : ANDRÉ MARCON**

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont en train de s'imposer dans l'ensemble des activités. L'accélération de leur usage traduit une profonde rupture dans l'organisation de notre société. Les TIC sont une chance à ne pas manquer pour que chaque citoyen, chaque entreprise, chaque zone de notre pays trouvent toute sa place dans le monde de demain. Des besoins considérables en débits et en capacités vont se manifester.

**L'AMPLEUR DE L'EFFORT À ACCOMPLIR RÉCLAME UNE VOLONTÉ ET DES MOYENS À LA MESURE DES ENJEUX.****LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL PROPOSE SIX GRANDS AXES D'ACTION :****- PREMIER AXE : MIEUX CONNAÎTRE**

- établir un état des lieux avec une carte des réseaux filaires et une carte des points hauts pour la voie hertzienne.

**- DEUXIEME AXE : DÉFINIR DES ORIENTATIONS PRÉCISES**

- retenir à moyen terme un seuil minimum de haut débit de 2 Mégabits par seconde sur tout le territoire ;
- intégrer la fourniture des services de télécommunication à haut débit et de téléphonie mobile dans le service universel ;
- demander à l'Etat de s'impliquer davantage dans la recherche sur les TIC ;
- renforcer la coopération européenne pour une meilleure interconnexion des réseaux

**- TROISIEME AXE : ASSURER UNE COHÉRENCE GLOBALE**

- préciser les engagements de l'Etat dans le schéma des services collectifs de l'information et de la communication ;
- stimuler la coopération entre les collectivités territoriales ;
- tirer parti de la complémentarité des technologies pour assurer la continuité des services : la boucle locale radio pour la couverture des secteurs excentrés ; le satellite géostationnaire pour des zones étendues ; le courant porteur en ligne pour la desserte des bourgs et le maillage fin ;
- viser au déploiement vers toutes les communes d'un réseau en fibre optique cohérent et géré de façon homogène - cette technique étant la plus sûre et la plus évoluée.

**- QUATRIEME AXE : DES MOYENS DE FINANCEMENT SUBSTANTIELS**

- pour les mobiles, revoir les conditions d'octroi des licences et viser à 80 % de couverture territoriale en haut débit ;
- pour les réseaux fixes, établir un plan d'urgence de l'Etat, faire des TIC un objectif prioritaire dans les contrats de Plan, l'Etat s'engageant sur un pourcentage minimum de crédits affectés à leur financement, et prévoir des engagements à même hauteur des collectivités ;
- créer un fonds de péréquation pour combler les retards d'équipement.

**- CINQUIEME AXE : CONTRÔLER**

- mieux préciser les missions assignées à l'autorité de régulation des télécommunications (ART), notamment promouvoir la mutualisation des infrastructures et mettre en place les moyens de contrôler réellement les résultats annoncés par les opérateurs ;
- faire légitimer ces contrôles par le Parlement.

**- SIXIEME AXE : FAVORISER UNE APPROPRIATION COLLECTIVE**

- renforcer la coordination des actions de formation et de sensibilisation des populations et des entreprises ;
- énoncer clairement les principes de tarification ;
- promouvoir l'abonnement forfaitaire mensuel auprès des utilisateurs d'Internet à un prix attractif de l'ordre de 20 à 25 euros.

**Le Conseil économique et social considère donc que le déploiement des réseaux à haut débit est une condition essentielle du développement des territoires et du progrès social et qu'il requiert une action volontariste. Il estime aussi que cette action doit être conduite avec le souci de préserver l'environnement et de minimiser les effets éventuels des ondes électromagnétiques sur la santé.**